



République Française  
**COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC**  
COMpte RENDU

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 25

Représentés : 4

Absents : 0

Le Vendredi 16 Juillet 2021, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de Chamonix Mont-blanc, s'est réuni Salle Michel PAYOT au Majestic, sous la présidence de **M. Eric FOURNIER**,

**Etaient présents :**

M. Eric FOURNIER, Mme Aurore TERMOZ, M. Bernard OLLIER, M. Claude JACOT, Mme Elisabeth ALVARINAS, Mme Elodie BAVUZ, Mme Marie Noëlle FLEURY, Mme Juliette MARTINEZ, Mme Karine MIEUSSET, M. Laurent COLLIGNON, Mme Michèle RABBIOSI, M. Patrick DEVOUASSOUX, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, M. Yvonick PLAUD, Mme Léa DEVOUASSOUX, M. Pierre CARRIER, Mme Elisabeth CHAYS, Mme Charlotte DEMARCHI, M. Jonathan CHIHI-RAVANEL, Mme Isabelle MATILLAT (en visio-conférence), M. Olivier NAU, Mme Françoise TRAPPIER, M. Jean FABRE, Mme Isabelle COLLE, M. Vincent ORGEOLET

**Absent(e)s représenté(e)s :**

M. Jean-Michel COUVERT donne pouvoir à M. Bernard OLLIER, M. Hervé VILLARD donne pouvoir à M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, Mme Aurelie BEAUFOUR donne pouvoir à Mme Elodie BAVUZ, M. François-Xavier LAFFIN donne pouvoir à Mme Françoise TRAPPIER

**Secrétaire de séance : Mme Juliette MARTINEZ**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**. INSTALLATION D'UN NOUVEL ELU AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. Vincent ORGEOLET est installé au Conseil Municipal.

**. ELECTION D'UN NOUVEL ELU AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DU CCAS**

M. Vincent ORGEOLET est élu au sein des commissions municipales, à l'unanimité, à savoir :

- . Planification Territoriale et Développement Durable,
- . Gestion du Patrimoine et Foncier,
- . Mobilité, Transport, Circulation et Stationnement,
- . Services à la Population,
- . Tourisme, Economie et Montagne et CCAS.

## **. COMMUNICATIONS DU MAIRE**

Un point est fait sur la situation sanitaire et économique.

La charge virale du réseau Aubépine (surveillance de la station d'épuration) démontre une hausse au niveau communal, départemental et régional. Il convient de ne pas baisser la garde et de continuer à veiller. Il remercie le comité COVID de son travail et les organisateurs des manifestations pour leur implication. Il remercie également les services confrontés à de nouvelles missions, le service qui a organisé les élections, et qui savent s'adapter à des nouveautés souvent connues tardivement.

M. Eric FOURNIER évoque les nombreux événements sportifs et culturels de la vallée, dont le Marathon.

Côté tourisme, l'Office de Tourisme évoque un pourcentage d'occupation légèrement supérieur à celui de l'an passé.

M. Patrick Devouassoux évoque les travaux en cours. Beaucoup de travaux d'enrobés et de voirie ont été exécutés mais la météo a engendré un retard. La mise en sécurité des Pèlerins a été achevée avec un marquage au sol pour séparer piétons et véhicules, vers les Barrats notamment. Une zone "30" a été créée, de même qu'à Chamonix Sud et rue du Lyret. Un effort a été fait sur la qualité de l'enrobé, avec des couleurs. Dans les écoles, les travaux d'isolation vont se poursuivre. En montagne, la terrasse des Pyramides va s'achever, de même pour l'église d'Argentière et le chalet du CAF. L'appel d'offres pour la place du Mont-Blanc a été lancé pour un début de chantier en septembre, l'espace Michel Croz 2 sera terminé en novembre. Le parking du golf se fera à l'automne. La piste cyclable promenade Marie Paradis a été achevée et, démarreront en septembre, la partie du Bouchet et des Coverays. Le pont de la Joux vient de débiter. M. Patrick Devouassoux remercie les services ayant œuvré pour réaliser tous ces chantiers, qui vont dans le sens de la sécurité et du bien-être.

M. Bernard Ollier informe également du choix du cabinet pour la révision du PLU. Pour le Fouilly, une étude urbaine a été lancée, et un marché-cadre sera conclu pour des études sur l'ensemble du quartier.

M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN évoque les consultations pour le PDU (Plan de Déplacement Urbain) et la mobilité.

M. Patrick DEVOUASSOUX ajoute le parking du Grépon, dont la volonté est de le rendre visible, plus accessible, pour créer un parking de centre-ville. Les travaux vont se poursuivre avec l'éclairage et la signalétique.

M. Eric Fournier évoque la réunion ce jeudi de "Ville des Alpes" avec un travail sur l'environnement. Il poursuit avec une étude rendue publique par ATMO, qui confirme les progrès en matière de qualité de l'air. Il en énumère les principales données notamment pour les PM 10, les PM 5 et le rejet d'oxyde d'azote. Le nombre de jours de dépassement du seuil d'alerte a été de 0 ces dernières années.

M. Olivier NAU interroge M. Eric FOURNIER sur la période de référence.

M. Eric FOURNIER répond que s'agissant des PM, c'est essentiellement le résidentiel et l'industrie, pas les transports. Le résultat n'est pas seulement lié à la crise COVID. Les éléments seront envoyés aux élus. L'évolution est favorable, il faut poursuivre l'application, avec le changement de mode de chauffage, des modes de propulsion des véhicules.

**. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 28 MAI ET DU 18 JUIN 2021**

Les deux comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

**. PRESIDENCE DE LA SAEML DE LA MAISON DES ARTISTES**

M. Eric FOURNIER présente le projet de délibération. Il en donne les raisons. M. Jean-Michel COUVERT a assuré, en début de programme, pour les aspects fonciers et travaux, il faut maintenant axer davantage sur la culture. Il est proposé d'autoriser Madame Juliette MARTINEZ, élue en charge de la culture, à exercer les fonctions de présidente.

M. Eric FOURNIER précise que dès que la réflexion sera achevée, il sera présenté le dossier culturel et financier. Une mise en réseau se fera avec notamment l'ouverture de l'espace Michel Croz 2.

Madame Isabelle COLLE interroge sur les compatibilités de l'activité personnelle de Madame Juliette MARTINEZ avec la présidence de la maison des artistes.

M. Eric FOURNIER répond qu'il a consulté un avocat, et que celui-ci a validé, il n'y a pas de conflit d'intérêt, Madame Juliette MARTINEZ ne sera pas exposée.

M. Olivier NAU s'interroge aussi sur la compatibilité avec les activités de débitante de boissons. Par ailleurs, pourquoi n'avoir pas rémunéré auparavant ?

M. Eric FOURNIER indique que le projet culturel justifie cette somme, qu'avant, le caractère récent de la SAEM, avait pu générer de la prudence

M. Olivier NAU poursuit en s'interrogeant sur la date d'ouverture.

M. Eric FOURNIER explique que la fermeture des établissements a pu générer des retards. Les travaux vont commencer à l'automne pour une ouverture en décembre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Abstentions** : Mmes Isabelle COLLE, Isabelle MATILLAT, Françoise TRAPPIER, MM. François-Xavier LAFFIN, Olivier NAU, Vincent ORGEOLET, Jean FABRE.

Ne prend pas part au vote : Madame Juliette MARTINEZ.

**. PETITES VILLES DE DEMAIN ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE CHAMONIX ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC**  
**SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION**

M. Eric FOURNIER donne lecture du projet de délibération et en fournit les explications.

Il indique que 40 000 € seront attribués pour la création d'un poste de chargé de mission.

M. Jean FABRE s'interroge sur le besoin de faire collaborer la commune et la Communauté de Communes par délibération. Il s'étonne de la complexité du dispositif avec un grand nombre d'intervenants. Cela donnera lieu à un Copil qui n'aboutira à rien. Il souhaite bonne chance au chargé de mission. Il regrette aussi les 18 mois des sempiternelles études. Que d'efforts et de temps perdu pour mener des actions concrètes.

M. Eric FOURNIER comprend les propos de M. Jean FABRE et regrette qu'il ne soit plus Préfet, ce qui lui aurait permis de nous aider ! Il juge effectivement complexe les procédures mais doit y passer pour que l'Etat apporte son appui et le financement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Abstentions** : Madame Isabelle COLLE, M. Jean FABRE.

## **GESTION DES SERVICES PUBLICS**

### **. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DE LA COMPAGNIE DU MONT-BLANC - ANNEE 2020**

Mesdames Charlotte DEMARCHI, Elodie BAVUZ et M. Yvonick PLAUD quittent la salle.

M. Eric FOURNIER donne la parole à M. Mathieu DECHAVANNE qui présente le rapport.

M. Eric FOURNIER regrette le décalage entre la fin de l'exercice et la présentation en Conseil Municipal.

Sans attendre le prochain rapport annuel, la commune suit le dossier des remontées mécaniques, l'adaptation à la situation. Il rappelle le dossier des Grands Montets, la visite de l'Inspecteur Général des sites, qui reviendra cet été, visite préalable à l'accord final.

M. Eric FOURNIER cite aussi le chantier de Charamillon.

M. Eric FOURNIER rappelle la concertation entre les domaines skiables et les socio-professionnels, l'association de l'office de tourisme à ce sujet.

M. Jean FABRE se félicite que les interventions de l'Etat aient pu permettre d'équilibrer les comptes. Il interroge M. Mathieu DE CHAVANNE sur l'évolution du ski, le développement du ski de randonnée, la collaboration indispensable entre les remontées mécaniques et les adeptes de ski de randonnée. Compte tenu de l'évolution du climat, il s'interroge sur la pérennité du téléphérique de l'Aiguille du Midi. La surveillance nécessaire continue-t-elle ? Il y a eu des éboulements, en tient-on compte ? Des provisions sont-elles réalisées pour la création d'un parcours alternatif ?

Madame Michèle RABBIOSI interroge M. Mathieu DE CHAVANNE sur les parts respectives Etat/Collectivité pour les 19 % de taxes qui reviennent aux deux structures.

M. Patrick DEVOUASSOUX se félicite que l'on continue d'investir pour améliorer les sites. On déséquipe la montagne lorsqu'on réalise de mauvais équipements. On n'a pas à l'esprit d'accroître mais de réaliser dans le respect de l'environnement, comme les pionniers le faisaient.

M. Mathieu DECHAVANNE constate l'essor du ski de randonnée, et la Compagnie du Mont-Blanc accompagne cet essor. Ce n'est pas qu'une question financière. La Compagnie du Mont-Blanc a remis à ses frais des pisteurs sur les domaines. Il y a eu de bons retours, la collectivité pourra le confirmer. Les forfaits permettent aussi de pratiquer en altitude, ce qui est un avantage.

Concernant la surveillance des sites, oui, la Compagnie du Mont-Blanc y procède. En 2012, le Montenvers a été fermé pour cause de stabilité, et en 2020, Bochard à Lognan, pour un problème de stabilité également lié au réchauffement climatique. Plus spécifiquement à l'Aiguille du Midi, le rocher est stable. Des mouvements existent en revanche sur le site français d'Helbronner, qui sont surveillés. Si cela devait s'aggraver, la télécabine pourrait fermer. Il y a du suivi par la Compagnie du Mont-Blanc. Reconstruction de l'Aiguille du Midi ? Si tel était le cas, une recherche de site serait faite comme c'est le cas pour les Grands Montets, afin de trouver une roche stable.

M. Jean-Luc PALLUD précise la répartition des 19 %, répartis entre l'Etat, le transport (4 %), soit 2,50 €, la taxe foncière, la CET (Contribution Economique Territoriale), l'impôt foncier, la taxe montagne ... avec la TVA perçue par l'Etat, les chiffres sont imbriqués.

M. Claude JACOT confirme qu'il y a un accompagnement pour le ski de randonnée. A l'occasion de la rénovation des télécabines, il y a un travail sur les bas-côtés des pistes. Il confirme le travail de sécurisation, celui aussi effectué lors de la préparation des pistes. Il complète ses propos par l'analyse du risque d'avalanche avec des PIDA effectués malgré l'arrêt des remontées mécaniques. Il félicite la Compagnie du Mont-Blanc pour le travail fait et la participation aux commissions de sécurité.

M. Eric FOURNIER confirme ces propos.

Madame Marie-Noëlle FLEURY intervient également sur le travail en bas de vallée, qui a permis l'accueil des familles, des jeunes, avec les différentes pratiques de ski.

M. Eric FOURNIER souligne les nouveaux programmes de recherche financés par la collectivité, en collaboration avec les scientifiques de la vallée, Edytem, Ludovic Ravanel, dès qu'un secteur peut être monitoré, il l'est, un tableau de bord est dressé en temps réel. Un travail est fait en matière de risque d'avalanches, d'inondation, avec des techniques modernes.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

**. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DOMAINE SKIABLE DE LA VORMAINE**

M. Patrick DEVOUASSOUX donne lecture du rapport de la Vormaine, avec les chiffres. Il évoque aussi les Bossons, exploités par la Vormaine.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

**. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DE LA GROTTA DE LA MER DE GLACE - ANNEE 2020**

M. Claude JACOT donne lecture et commente le texte et les chiffres.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

**. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU CHALET-BUVETTE DU GLACIER DES BOSSONS - ANNEE 2020**

M. Claude JACOT donne lecture et commente le texte et les chiffres.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

**. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU CHALET-BUVETTE DE  
CAILLET - ANNEE 2020**

M. Claude JACOT donne lecture et commente le texte et les chiffres.

M. Yvonick PLAUD félicite les exploitants pour le travail fait, malgré une situation géographique pas facile.

M. Claude JACOT en profite pour commenter les travaux des Pyramides, dont la terrasse est en cours de confortement, travaux qui ont pris du retard en raison des conditions météorologiques.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

**. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU CHALET-BUVETTE  
DE LA FLORIA- ANNEE 2020**

M. Yvonick PLAUD donne lecture et commente le texte et les chiffres.

Il constate la baisse du chiffre d'affaires liée à de moins bonnes ventes de produits dérivés.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

**. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU CHALET-BUVETTE DU  
CERRO - ANNEE 2020**

M. Yvonick PLAUD donne lecture et commente le texte et les chiffres.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

**. TARIFICATION DOMAINE DE LA VORMAINE - HIVER 2021 2022**

Mesdames Charlotte DEMARCHI, Elodie BAVUZ et M. Yvonick PLAUD quittent la salle.

M. Patrick DEVOUASSOUX présente la délibération et donne des explications sur les tarifs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : Mesdames Charlotte DEMARCHI, Elodie BAVUZ, Aurélie BEAUFOUR, MM. Yvonick PLAUD, Jean-Michel COUVERT.

## **AFFAIRES FUNERAIRES**

### **. GESTION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE ET D'UN COMMERCE FUNERAIRE A TITRE ACCESSOIRE ET COMPLEMENTAIRE - PRINCIPE DE DELEGATION EN AFFERMAGE**

M. Jonathan CHIHI-RAVANEL explique que la commune de Chamonix et ses élus sont conscients de l'offre actuelle en matière d'équipements funéraires, et notamment de chambre funéraire. Aujourd'hui située à l'hôpital cette installation ne regroupe pas les services que l'on est en droit d'attendre dans un moment difficile qu'est celui de la perte d'un proche. Par cette délibération, le conseil municipal souhaite pallier ce manque en proposant la construction d'une chambre funéraire sur son territoire. A Chamonix, le nombre de décès peut changer dans un environnement où la montagne peut être le théâtre de drames humains, que malheureusement nous avons tous en tête. Ce besoin de pouvoir accueillir, dans des conditions dignes, les défunts et leurs proches est donc chose importante. À la suite de l'identification de ce besoin, une étude de faisabilité fut réalisée en 2018 et mise à jour cette année. Il est donc proposé de créer une chambre funéraire et d'en porter la construction du bâtiment (avec trois salons de présentation, une salle de cérémonie et un local pouvant accueillir, à titre accessoire, un commerce d'article funéraires). La commune pourra construire, sur deux exercices budgétaires, une chambre funéraire dont l'investissement pourrait s'élever à environ 1,3 million d'€, montant à préciser en fonction de la nature et superficie des équipements à mettre à disposition. L'équipement serait installé sur un terrain communal du secteur du Biollay, proche du cimetière de Chamonix. Une fois la construction de ce bâtiment terminée, la commune souhaite confier à un tiers, l'exploitation du service, l'entretien et la maintenance du bâtiment et des équipements, les investissements nécessaires à la future exploitation, et en complément, la gestion de vente d'articles funéraires complémentaires, tels que les cercueils, à l'exclusion des fleurs et monuments. Afin de confier cette gestion, dans la mesure où le service extérieur des pompes funèbres relève d'une mission de service public, plusieurs choix s'offraient à la collectivité pour exploiter ce bâtiment. La régie municipale : la régie, qui permet une maîtrise totale du service et une liberté de décision pour la collectivité, se heurte à de nombreuses difficultés. L'investissement matériel, technique, financier et humain, est important. Acquérir le savoir-faire et les compétences professionnelles en matière funéraire ne sont pas aisés et ne sont pas nécessairement dans les compétences d'une collectivité. La délégation de service public : D'une part : La concession de service public : implique que le délégataire prenne en charge la construction du bâtiment, en plus de sa gestion courante. Le risque pris par le délégataire privé est trop important pour qu'un opérateur se propose de réaliser la coque et de la gérer. Il n'y trouverait pas rentabilité et donc l'appel d'offres serait infructueux. D'autre part, après consultation d'un cabinet spécialisé, en collaboration avec les services de la collectivité, le choix qui vous est proposé d'adopter est la concession de service public de type affermage.

L'avantage de l'affermage est qu'il permet à l'autorité concédant de déléguer la gestion d'un service public à un délégataire privé. En affermage, le risque de gestion repose sur le délégataire qui se rémunère directement auprès des usagers : il exploite le service à ses risques et périls. En contrepartie de la mise à disposition des biens, le « fermier » verse une redevance à la collectivité délégante. Le choix du fermier se fait dans le respect des règles de mise en concurrence afférentes aux DSP. Le contrat doit être limité dans la durée, le fermier fournit les compétences et le matériel indispensable, le risque technique et commercial sont également supportés par le fermier.

C'est donc clairement un choix pour la collectivité de minimiser le portage financier lié à l'exploitation, de minimiser le portage juridique et de permettre la gestion de l'équipement par un professionnel du secteur, avec toute l'exigence de la qualité qu'est demandée à un professionnel dans un contexte si délicat d'un décès.

M. Eric FOURNIER évoque un dossier important attendu par la population.

Madame Aurore TERMOZ se félicite de ce dossier qui répond vraiment à la nécessité d'accueillir dignement les familles lors des deuils.

M. Bernard OLLIER évoque un dossier de longue haleine, pour lequel la commune a su acquérir les terrains près du cimetière lorsque cela s'est présenté.

Madame Michèle RABBIOSI suit les précédents propos et se félicite du lancement de ce dossier.

M. Vincent ORGEOLET interroge sur le coût du bâtiment.

M. Jonathan CHIHI-RAVANEL évoque le montant de 1,3 million d'Euros pour la construction du bâtiment.

Madame Aurore TERMOZ ne regrette pas cet investissement, financé par la commune, qui récupérera un bâtiment en bon état, avec un opérateur qui sera surveillé par la commune et qui ne serait pas reconduit si un problème intervenait.

M. Eric FOURNIER confirme ces propos et se félicite du mode de gestion choisi.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **SCOLAIRE**

### **. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CHAMONIX MONT-BLANC ET L'ECOLE JEANNE DARC**

Madame Aurore TERMOZ donne les explications qui justifient la prolongation de la convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **. PLAN DE RELANCE NUMERIQUE**

Madame Aurore TERMOZ donne lecture d'explications du plan de relance numérique. Elle détaille les équipements qui seront acquis.

« Le 31 mars dernier dans le cadre des plans de relance établis par l'état, nous avons déposé un dossier en lien avec l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires de la commune. Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a en effet bénéficié d'un volet nommé continuité pédagogique au titre de l'axe « Compétitivité » du plan de relance dédié au numérique pour l'éducation avec un total de 131 millions d'euros à l'échelle nationale. L'objectif de ce plan est de couvrir les dépenses en investissement des équipements numérique dans les classes (VPI, vidéo projecteurs interactifs..) mais aussi classe dite mobile (pool de tablettes ou ordinateurs portables pouvant être utilisés suivant les besoins par les classes d'élémentaire), les équipements nécessaires aux bureaux de direction, ou encore l'acquisition de ressources numériques (manuels en ligne, environnement numérique de travail) afin d'atteindre dans chaque classe de la commune, équitablement, un très bon niveau d'équipement informatique.

Je tiens à remercier formellement Estelle Tuaz du service scolaire et Emmanuel Rebillard du service informatique pour le travail de diagnostic et la formalisation de ce dossier en un temps très limité, dossier qui est lauréat de cet appel à projet.

Nous allons donc déployer un plan d'investissement sans précédent sur les écoles élémentaires pour un montant de 28 140 euros dont 19 282 euros de subventions pour l'ensemble du projet au titre du plan de relance. Le reste à charge pour la Ville se monte donc à 8 858 € qui seront imputés pour partie sur le budget investissement de 15 000 € que vous avez voté au BP 2021.

Les financements sont répartis comme suit :

- 18 242 euros sur le volet équipement pour une dépense 26 060 € TTC pour la ville, ce qui représente 70% de subvention
- 1 040 euros sur le volet acquisition des ressources numérique pour une dépense de 2 080 euros, poste d'équipement subventionné à 50%

L'ensemble de ces investissements seront déployés dans les écoles avant la fin de l'année 2021.

En pratique pour les écoles, cela représente :

-2 818 € pour une dépense prévisionnelle de 4 180 € sur l'école des Bossons

Equipement classe CP VPI, portable et visualiseur, 2 portables (classe CE2CM1 et direction) 2 visualiseurs, 2 bornes wifi.

-2 784 € pour une dépense prévisionnelle de 4 120 € sur l'école d'Argentière équipement complet pour les classes CP-CE1 : VPI, PC portable visualiseur, CE1-CE2 visualiseur, CM PC portable et visualiseur, des casques avec micro.

-9 210 € pour une dépense prévisionnelle de 13 300 € sur l'école élémentaire J Balmat

2VPI, 20 tablettes, 1PC pour la direction, 4 postes fixes, 4 visualiseurs

-4 470 € pour une dépense prévisionnelle de 6 540 € sur l'école élémentaire du Centre : 3VPI, 3 ordinateurs portable.

Nous privilégierons les matériels répondant au cahier des charges des labels environnementaux recommandés par l'Ademe en termes d'ergonomie, de radiations et d'énergie tout en favorisant un matériel dont l'obsolescence programmée sera attentivement prise en compte. Pour confirmer cet engagement, nous devons conventionner avec le recteur de la région académique Auvergne Rhône-Alpes et c'est l'objet de la présente convention pour laquelle nous allons autoriser si vous en êtes d'accord Monsieur Fournier à signer tout document permettant de mener à bien ce plan d'investissement ambitieux en un temps record.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **LOGEMENT**

### **. PROGRAMME IMMOBILIER DES FAVRANDS - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION "RECYCLAGE FONCIER DES FRICHES"**

Madame Charlotte DEMARCHI donne lecture du projet de délibération.

M. Éric FOURNIER évoque les 100 000 € dont bénéficiera la commune, dans le cadre de ce dispositif d'Etat, et affirme que cela permettra de lancer l'opération, dont le coût élevé pour la commune confirme l'importance de l'effort en matière de logement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **GESTION FINANCIERE**

### **. TARIFS DES ACTIVITES DE LA SALLE DE CONVIVIALITE**

Madame Aurore TERMOZ précise la délibération et commente les tarifs.

500 adhérents sont inscrits. La reprise tant attendue des activités s'est effectuée fin juin avec des activités en extérieur dans un premier temps :

-rando 1 lundi sur 2 avec notre équipe d'accompagnatrice de choc

-balades avec Béatrice Ravanel le mercredi

-QI CHONG tous les jeudis de 14h30 à 15h15 jusqu'au 1/7 avec Anne de Plaen : il s'agit d'une gymnastique traditionnelle chinoise et une science de la respiration fondée sur la connaissance et la maîtrise du souffle qui associe mouvements lents, exercices respiratoires et concentration.

La réouverture du restaurant s'est faite le 7 juillet avec une jauge de 30 personnes pour 50 places théoriques.

S'ajoute un joli programme avec balades, ateliers, pâtisserie...

Mais on reste prudent par rapport à la situation sanitaire

On espère relancer les inscriptions en septembre pour reprendre enfin la vie normale de la salle en octobre avec nos activités hebdomadaires phare : théâtre, chorale, peinture, stage de qi chong

Tout cela pour vous demander ce soir de bien vouloir adopter un tarif de 5,50 € par séance pour le qi chong, activité nouvelle qui rencontre un très grand succès auprès des usagers de la salle de convivialité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **MARCHES PUBLICS**

### **. ACQUISITION DE DENREES ALIMENTAIRES - GROUPEMENT DE COMMANDES**

#### **MEGEVE / PASSY / CHAMONIX**

Madame Aurore TERMOZ donne lecture du projet de délibération et le commente en se félicitant de la création de ce groupement de commandes.

« En nous inscrivant dans une démarche volontariste afin de privilégier la qualité dans les matières premières que nous utilisons à la cuisine centrale pour la confection des repas, nous avons il y a 4 ans été pilote d'une démarche vertueuse dans la passation des marchés afin de cibler des produits de qualité, issus de l'agriculture biologique, des filières locales et d'appellation d'origine contrôlée.

A cette époque, la cuisine de Megève, animée de ce même objectif, s'était rapprochée de nous pour rejoindre le marché et nous avons créé un groupement de commande pour favoriser d'une part, les économies d'échelle, et d'autre part peser sur la structuration des filières de proximité en garantissant un volume d'achat satisfaisant. Le bilan de cette expérience a été très positif tant pour les cuisines sur le plan de la qualité et des finances que pour l'effet levier sur les filières courtes et la commune de Passy nous a fait valoir son intérêt à nous rejoindre au sein du groupement de commande.

C'est intéressant car cette augmentation du volume de commande nous donne la possibilité d'affiner mieux encore l'alotissement et de cibler les produits afin que répondent des fournisseurs qui travaillent à taille humaine, je pense aux producteurs locaux qui ont donc plus facilement accès à ces marchés.

Nous avons donc, pour le compte des 2 autres communes, lancé 2 appels d'offres sur 25 lots à pourvoir. Bravo aux service marché et à la cuisine pour le travail accompli ! -

Les offres ont été examinées par la CAO le 25 juin dernier avec un appel d'offres ouvert pour des accords-cadres marchés à bons de commandes sur 23 lots, un appel d'offres ouvert pour des accords-cadres avec marchés subséquents sur 2 lots pour les fruits et légumes frais, les fruits et légumes frais issus de l'agriculture biologique et 4ème gamme où sont référencées 3 sociétés qui seront remise en concurrence selon les besoins.

Sur les offres qui ont été reçues : le lot 22 qui concerne les boissons était infructueux, il sera traité sur bon de commande, les lots concernant la volaille seront relancés ainsi que celui concernant les produits avicoles et laitiers conventionnels car les réponses étaient lacunaires. Il en ressort que les propositions tarifaires sont intéressantes et plutôt bien positionnées si l'on s'en réfère au marché précédent, on ne constate pas de saut de tarif et elles s'inscrivent vraiment dans le souhait qualitatif porté par la collective.

Je me permets de vous rappeler que la cuisine centrale, qui produit 1 200 repas par jour, privilégie les produits de qualité et durables, part en constante évolution. Cela représente un coût matière première de 2,32 € dans l'assiette pour en moyenne 90 centimes dans la grande restauration collective, sans citer de nom.

Dans le détail :

-8 lots (5/14/16/20/23/25/15 et 17) concernent des produits de l'agriculture biologique ou d'appellation d'origine contrôlée,

-2 lots (7 /11) sont labellisés, garantie recettes traditionnelle et qualité supérieure

-4 lots (51/2/10/14) sont des produits à haute valeur environnementale type pêche durable et produit de la ferme

Les entreprises sont locales : La « Bio d'ici » de Chambéry, Socopa viande de Bonneville, la ferme de Challonge, Chazal charcuterie à Chambéry, la coopérative du Val d'Arly, la chèvrerie Pierre à Laya d'Arrâches, et Annemasse primeurs

Nous travaillons aussi depuis 2019 à la diversification des sources de protéines dans l'assiette et l'introduction de protéines d'origine végétale. Nous sommes également vigilants au traitement des déchets fermentescibles produits par la cuisine, soit 7/8 kg en période de vacances scolaire mais pouvant monter jusqu'à 25 kg quand les restaurants scolaires sont ouverts : nous allons conventionner avec l'association « éco tri vélo » sur le site de la cuisine centrale pour une phase test et réfléchissons pour les satellites qui sont en bout de chaîne. Nous avons également supprimé les contenants plastiques, et sommes en avance sur le calendrier de la loi Egalim. Pour autant nous sommes toujours en réflexions pour résoudre le casse-tête des barquettes du portage à domicile. »

M. Eric FOURNIER complète en remerciant la cuisine centrale pour le travail fait.

Madame Elisabeth CHAYS souhaiterait que soit organisée une visite de la cuisine centrale pour constater la qualité du travail réalisé.

M. Eric FOURNIER confirme et fera ce qu'il faut dès que possible.

M. Patrick DEVOUASSOUX a remarqué que Passy, dans le Dauphiné Libéré, avait bien insisté sur la reprise de la cuisine centrale par la commune, ce qui prouve le bien fondé du dossier.

Madame Aurore TERMOZ espère pouvoir faire visiter la cuisine aux parents d'élèves.

M. Eric FOURNIER souligne l'opération "consigne" qui sera expérimentée cette année par les restaurateurs, financée par la collectivité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **AMENAGEMENT**

### **. REVISION ALLEGEE DU PLU - PROJET DE CENTRALE HYDROELECTRIQUE DES FAVRANDS**

M. Bernard OLLIER rappelle le contexte et donne lecture du projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **. CONSTRUCTION TENNIS CLUB HOUSE**

M. Yvonick PLAUD donne lecture du projet de délibération et fournit des explications complémentaires sur l'historique du projet, notamment par rapport à l'architecte.

Il rappelle que ce dossier initialement communautaire est devenu communal. Une AP/CP a été votée lors du budget primitif. Il donne aussi lecture du planning des travaux et de la date d'ouverture (fin mai 2022). Il sera totalement équipé en matériel de cuisine, cela étant plus réaliste par rapport à la concession et sa durée. Le coût s'élève à 950 000 € HT, 1 140 000 € TTC.

M. Vincent ORGEOLET se fait préciser que le coût intègre les équipements de cuisine.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **GESTION DU DOMAINE**

### **. SERVITUDE DE PASSAGE D'UN RESEAU ELECTRIQUE SOUTERRAIN - CHEMIN DU MARTINET - PROCURATION POUR SIGNER L'ACTE AUTHENTIQUE**

M. Patrick DEVOUASSOUX présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **. SERVITUDE DE PASSAGE D'UN RESEAU ELECTRIQUE SOUTERRAIN - CHEMIN DES FRASSERANDS - PROCURATION POUR SIGNER L'ACTE AUTHENTIQUE**

M. Patrick DEVOUASSOUX présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LES  
PARCELLES COMMUNALES D N° 5095 ET 6738 - CHEMIN DES FAVRANDS**

M. Patrick DEVOUASSOUX présente le projet de délibération.

M. Bernard OLLIER s'interroge sur le tracé, alors qu'un autre chemin existait.

M. Patrick DEVOUASSOUX répond par l'existence auparavant de ce pont et d'une bande parcellaire entre les deux propriétés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS DE NON-PREEMPTION  
DU 4 JUIN 2021 AU 24 JUIN 2021 INCLUS**

Madame Michèle RABBIOSI informe le Conseil Municipal des décisions de non-préemption du 4 juin 2021 au 24 juin 2021 inclus.

**INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS DE NON-PREEMPTION  
FONDS DE COMMERCE DU 4 JUIN 2021 AU 24 JUIN 2021 INCLUS**

Madame Michèle RABBIOSI informe le Conseil Municipal des décisions de non-préemption fonds de commerce du 4 juin 2021 au 24 juin 2021 inclus.

**INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES SIGNATURES DES BAUX ET  
CONVENTIONS**

Madame Michèle RABBIOSI informe le Conseil Municipal des signatures des baux et conventions.

La séance est levée à 21 H 20.



La Secrétaire de séance,

**Juliette MARTINEZ.**